

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 3 AVRIL 2025, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mylène Lepage
et APPUYÉ par Karine Dion

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2025;
3. Informations;
4. Désignation d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'élections pour les élections des personnes offcières syndicales et des personnes professeures responsables du suivi des plaintes;
5. Ententes préalables;
6. Charges à la formation continue (CFC);
7. État des relations syndicales avec la direction;
8. Chapitre XIII des Statuts du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau (Avis de motion du 28 février 2025);
9. Politique sur la protection des renseignements personnels (Avis de motion du 28 février 2025);
10. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MARS 2025

Il est PROPOSÉ par Mylène Lepage
et APPUYÉ par Carl Grimard

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2025.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

3. INFORMATIONS

- CONGRÈS ANNUEL DU CCQCA
Mylène Lepage, vice-présidente à l'information, présente le point.

4. DÉSIGNATION D'UN·E PRÉSIDENT·E ET D'UN·E SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS POUR LES ÉLECTIONS DES PERSONNES OFFIÈRES SYNDICALES ET DES PERSONNES PROFESSEURES RESPONSABLES DU SUIVI DES PLAINTES

Il est PROPOSÉ par Pierre-Éric Côté
et APPUYÉ par Lise parent

que l'Assemblée générale du SPCFXG désigne Carl Grimard à titre de président et Pierre-Éric Côté à titre de secrétaire d'élections pour les élections du 17 avril.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

5. ENTENTES PRÉALABLES

Il est PROPOSÉ par Sonia Tremblay
et APPUYÉ par François Girard

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les ententes préalables 2025-2026 sous réserve d'ententes satisfaisantes concernant :

- la hauteur des libérations syndicales
- les NEJK pour les stages en GOCL

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

6. CHARGES À LA FORMATION CONTINUE (CFC)

CONSIDÉRANT que le Collège n'a jamais, depuis le retour des charges à la formation continue (CFC) dans la convention collective 2015-2020, accepté de discuter de leur utilisation avec le Syndicat avant l'automne 2024.

CONSIDÉRANT que le Collège reçoit annuellement, depuis la convention collective 2023-2028, 5,22 CFC plutôt que 2,40 CFC en vertu de l'annexe I-13 de la convention collective.

CONSIDÉRANT que l'annexe I-13 de la convention collective prévoit que les CFC doivent être utilisées l'année où elles sont octroyées, mais qu'elles peuvent être transférées à une année ultérieure après entente entre les parties.

CONSIDÉRANT que le Collège a toujours, depuis le retour des charges à la formation continue (CFC) dans la convention collective 2015-2020, transféré des CFC aux années ultérieures sans jamais faire entente avec le Syndicat.

CONSIDÉRANT que la convention collective 2023-2028 prévoit qu'un maximum de 15 % des CFC peut être utilisée pour des tâches de volet 2 ou 3 à moins d'entente entre les parties.

CONSIDÉRANT que le Collège utilise à toutes fins pratiques 100 % des CFC qui lui sont allouées pour des tâches de volet 2.

CONSIDÉRANT que les tentatives du Collège pour utiliser les CFC pour des tâches de volet 1 dans des programmes qu'il avait ciblés aux sessions d'hiver 2025 et d'été 2025 se sont avérées infructueuses.

PROPOSITION 6.1

Il est PROPOSÉ par Judith Bouchard
et APPUYÉ par Pierre-Éric Côté

que l'Assemblée générale du SPCFXG mandate l'Exécutif pour :

- Négocier l'utilisation du solde inutilisé des CFC afin de rémunérer les cours d'été à la CI et son transfert à l'année suivante si cela ne suffit pas à l'épuiser en entier.
- Négocier que cette pratique soit en vigueur tant et aussi longtemps que le Collège ne parviendra pas à utiliser les CFC pour des tâches de volet 1 à la hauteur prévue à la convention collective.
- Négocier que les CFC soit utilisées prioritairement dans les disciplines pour lesquelles un département existe au régulier.
- Négocier la fusion des listes d'ancienneté de la formation continue avec celles du régulier.

DÉPÔT

Il est PROPOSÉ par Florence Bujold-Jarry
et APPUYÉ par Véronique Rivalin Redon

que l'Assemblée générale du SPCFXG dépose la proposition.

LA PROPOSITION DE DÉPÔT EST ADOPTÉE.

7. ÉTAT DES RELATIONS SYNDICALES AVEC LA DIRECTION

Il est PROPOSÉ par Sonia Tremblay
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

que l'Assemblée générale du SPCFXG mandate l'Exécutif

- D'envoyer un courriel au nouveau président du CA afin de l'informer des dossiers pour lesquels la direction ne respecte pas le contrat de travail;
- D'inviter les comités programmes à demander aux DA de s'absenter des prochaines réunions, afin qu'ils utilisent ce temps pour l'avancement de leurs dossiers;
- De préparer une proposition type qui pourrait être adoptée par l'ensemble des départements et envoyée à la direction des études, au DA et à la DRH afin de dénoncer l'inaction de la direction;
- D'organiser un sit-in face au local de l'assemblée des CD-RP sous le thème « on n'a pas le temps » destiné à faire débloquent les discussions avec la direction;
- D'organiser un boycott de l'assemblée des CD-RP;
- De préparer un courriel type afin d'informer la direction de notre consommation personnelle ou celle d'un collègue de substances dont l'usage entraîne des effets sur le système nerveux en raison de ses propriétés psychoactives;
- De valider chacune des actions proposées par la conseillère juridique afin d'éviter de s'exposer à des mesures disciplinaires.

Ces actions pourront être mises en place au moment jugé opportun par l'Exécutif.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Frédéric Têtu
et APPUYÉ par Sonia Tremblay

que l'Assemblée générale du SPCFXG ajoute : « et dénonçant une culture de gestion qui ne favorise pas la collégialité et la collaboration. » au premier picot de la proposition.

Lequel se lirait ainsi :

- D'envoyer un courriel au nouveau président du CA afin de l'informer des dossiers pour lesquels la direction ne respecte pas le contrat de travail et dénonçant une culture de gestion qui ne favorise pas la collégialité et la collaboration.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

LA PROPOSITION TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Genest
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

La séance est levée à 13h39



Karine Lacourse
Secrétaire-trésorière



Guillaume Vachon-Beaudoin
Président